

Préavis No 03/2019
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le mercredi 13 février 2019 à 19 h. 00

à la rue de la Gare 30 à Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	1
2	Préambule.....	1
3	Etat des lieux depuis la mise en place du PGEE	1
4	Les projets	2
4.1	Montreux – Côte-de-Pallens	2
4.2	Montreux – Ruelle du Vuagnard.....	4
5	Procédure	6
6	Programme des travaux	6
7	Coûts de réalisation	6
7.1	Montreux – Côte-de-Pallens	6
7.2	Montreux – Ruelle du Vuagnard.....	6
8	Conséquences financières.....	7
8.1	Financement.....	7
8.2	Participation.....	7
9	Développement durable	7
9.1	Social	7
9.2	Economique.....	7
9.3	Environnemental	7
10	Position de la Municipalité	8
11	Conclusions.....	9

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 755'000.- au maximum pour la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard.

Le présent préavis concerne essentiellement la poursuite de la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux.

2 Préambule

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), approuvé par le Conseil d'Etat le 2 décembre 2011, fixe les priorités pour la fin de la mise en séparatif du réseau public communal d'évacuation des eaux. Les tronçons proposés par le présent préavis sont constitués d'anciennes canalisations vétustes et encore en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées.

Plusieurs autres infrastructures souterraines doivent être rapidement renouvelées afin de garantir la qualité des services, dont notamment la conduite d'eau potable (SIGE), de gaz (Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz), d'alimentation électrique (Romande Energie) et enfin pour la mise à niveau de l'éclairage public pour la Commune.

Ainsi, il est opportun de réaliser l'ensemble des renouvellements des réseaux souterrains en coordination, afin de diminuer les coûts et la gêne sur le domaine public.

3 Etat des lieux depuis la mise en place du PGEE

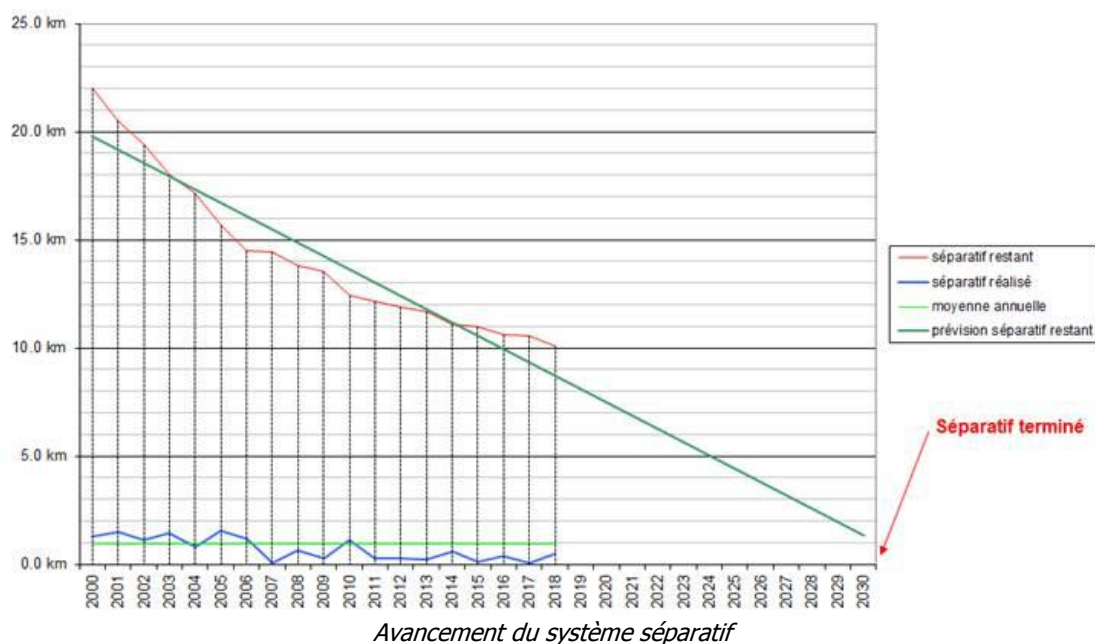
La planification des interventions sur le réseau d'assainissement est effectuée selon les critères suivants :

- l'état des collecteurs ;
- le risque de pollution du milieu naturel, et plus particulièrement dans les zones de protection des eaux (sources) ;
- la mise en séparatif du réseau ;
- la coordination et les opportunités avec les autres infrastructures ;
- l'importance du bassin versant.

En dix ans, la part du système séparatif est passée de 80.3% à 86.9%, ce qui est encourageant, dans la mesure où les derniers kilomètres de collecteurs à réaliser se situent aux endroits les plus complexes de notre territoire (quartiers historiques, difficultés d'accès, etc).

Dans ce contexte et en poursuivant les efforts, la Commune de Montreux serait entièrement en système séparatif à l'horizon de 2030.

Avancement du séparatif



Parallèlement à la mise en système séparatif, il est nécessaire d'assurer un taux de renouvellement suffisant de notre réseau, afin de maintenir la qualité de ces infrastructures existantes, indispensable à la préservation de l'environnement et la santé des habitants de notre commune. En moyenne, la durée de vie d'un collecteur est de 50 à 80 ans. Sur les dix dernières années, le taux de renouvellement de 0.7 % est inférieur à la valeur préconisée qui devrait se situer à environ 1.25 % par an.

Les interventions sur le domaine public sont, depuis plusieurs années, systématiquement coordonnées avec tous les gestionnaires concernés, ce qui est idéal pour diminuer les coûts et la gêne sur le domaine public ; mais il en résulte bien souvent des projets plus importants. Ainsi, les travaux sur le réseau communal d'évacuation des eaux n'ont pas pu avancer selon les objectifs fixés par le PGEE ; un effort sera nécessaire ces prochaines années en effectuant plus d'interventions en lien avec le réseau d'assainissement.

Le présent préavis répond aux deux objectifs cités, à savoir la poursuite de la mise en système séparatif du réseau communal et le renouvellement des collecteurs existants.

4 Les projets

Par le biais de ce préavis, il est souhaité financer les deux projets suivants :

- Montreux - Côte-de-Pallens ;
- Montreux - Ruelle du Vuagnard ;

4.1 Montreux – Côte-de-Pallens

Ce projet est initié par le SIGE qui doit rapidement remplacer ses conduites d'eau potable sur la Côte-de-Pallens et les rues du Petit-Chêne et du Grand-Chêne. Souhaitant profiter de cette opportunité, les gestionnaires suivants vont également intervenir : la Commune de Montreux pour le réseau d'assainissement et l'éclairage public, la Romande Energie pour l'alimentation électrique et la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz pour le réseau du gaz.



Projet sur la Côte-de-Pallens, la rue du Petit-Chêne et la rue du Grand-Chêne

Réseau d'assainissement

Le réseau actuel en système unitaire est composé de collecteurs en béton de diamètres 300 à 400 millimètres. Selon les rapports d'inspection caméra à disposition, les collecteurs présentent des fissures, voire des effondrements des parois.

Il est proposé de remplacer le collecteur actuel et vétuste par deux collecteurs et, ainsi, passer en système séparatif sur une longueur totale de 265 mètres. Au niveau technique, ces nouveaux tuyaux seront en plastique (Polypropylène) pour des diamètres compris entre 200 et 315 millimètres. A l'aval, ce nouveau réseau sera raccordé sur le système séparatif déjà existant.

Eclairage public

Mis à part trois lanternes de style village qui doivent être remplacées, les rues du périmètre des travaux sont déjà équipées de lanternes de style village munies de la technologie LED. Ainsi, il est proposé d'y installer un éclairage dynamique avec capteurs infrarouges, permettant de réaliser un gain de 40 à 50% par rapport à la consommation actuelle.

Les capteurs de présence piloteront le changement de puissance de l'éclairage public lors du passage des usagers des rues du quartier du Chêne. Il est à noter que ce type d'éclairage avec détection de présence a déjà été mis en place sur d'autres communes depuis un certain nombre d'années et que les défauts de jeunesse ont déjà été résolus (amélioration de la détection, variation bien dosée pour éviter un « effet disco », etc.).

Pour le surplus, l'alimentation électrique souterraine de l'éclairage public est constituée d'anciens câbles en plomb datant de 1966 qu'il est nécessaire de remplacer. Il est prévu de poser des tubes de protection et d'y tirer de nouveaux câbles en remplacement de ceux existants.

Urbanisme

A noter que le caractère historique de ce secteur de la Vieille Ville sera préservé, une remise en état à l'identique est prévue.



Côte-de-Pallens



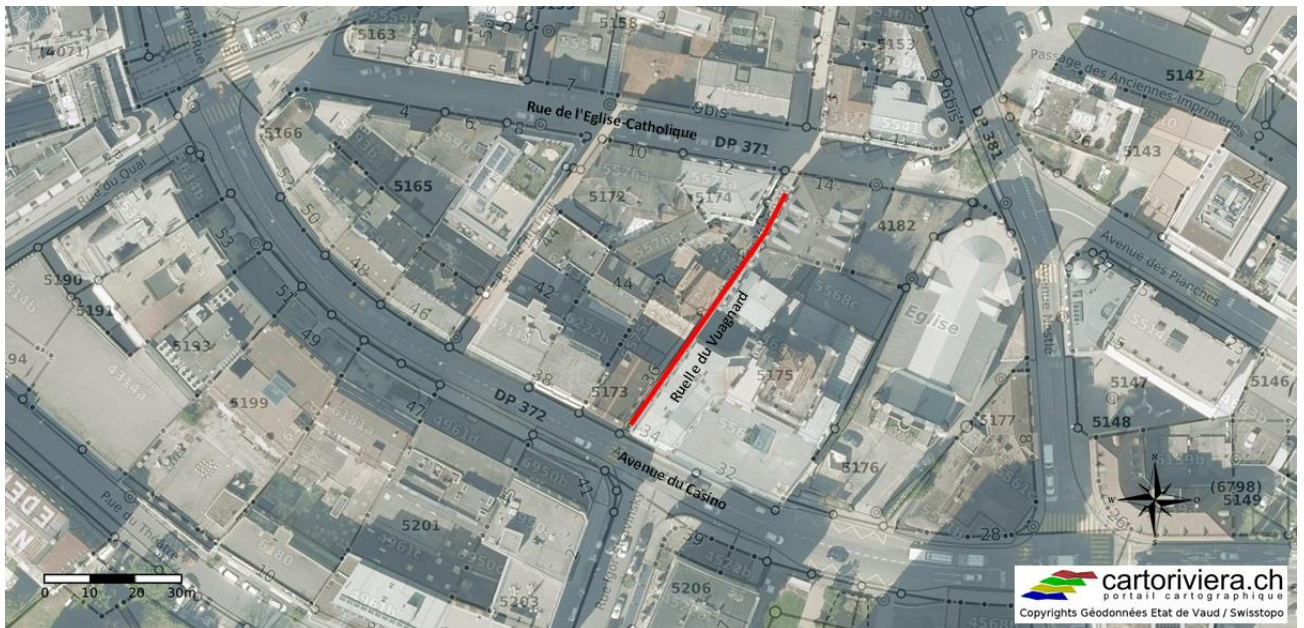
Rue du Grand-Chêne

Gestion du trafic routier et des piétons

Le trafic automobile sera fortement restreint à cause de l'étroitesse de ces rues. Certaines habitations étant munies de places de stationnement, l'accès aux riverains qui disposent d'un véhicule sera, dans la mesure du possible, assuré durant les travaux. Concernant les piétons, l'accès sera garanti durant toute la durée du chantier.

4.2 Montreux – Ruelle du Vuagnard

Les infrastructures de cette petite rue du centre de Montreux présentent plusieurs défauts. Ainsi, les gestionnaires suivants doivent intervenir : la Commune de Montreux pour le réseau d'assainissement, l'éclairage public et la fibre optique, la Romande Energie pour l'alimentation électrique, la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz pour le réseau du gaz et le SIGE pour la conduite d'eau potable. Ces travaux seront coordonnés avec ceux de l'avenue du Casino.



Réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement actuel, de type unitaire, présente un collecteur vétuste. Des interventions d'urgence, pour réparer le collecteur, ont dû être exécutées en 2017. Le projet prévoit le remplacement du collecteur en ciment existant par deux nouveaux tuyaux en plastique (Polypropylène) de diamètre de 250 millimètres sur une distance de 50 mètres.

Eclairage public

L'éclairage existant est muni de trois luminaires LED de style urbain. Ceux-ci ont été posés récemment lors des travaux de rénovation de l'hôtel Helvétie. Il n'est donc pas prévu de les changer. A noter que l'éclairage dynamique n'est pas conseillé pour cette ruelle du centre-ville, qui doit rester éclairée en tout temps afin de donner envie aux piétons d'y passer.

L'infrastructure souterraine, quant à elle, est constituée pour la plupart d'anciens câbles en plomb qu'il est souhaitable de remplacer. Il est prévu de poser des tubes de protection et d'y tirer de nouveaux câbles en substitution de ceux existants.

Fibre optique

En prévision de compléter le réseau existant, il est souhaité poser un tube de réserve, de diamètre 80 mm, sur toute la longueur de la ruelle du Vuagnard.

Gestion du trafic routier et des piétons

Par ses caractéristiques étroites, la ruelle du Vuagnard est interdite au trafic automobile.

S'agissant des piétons, il est prévu de dévier le flux principal des piétons durant tout le chantier, tout en garantissant l'accessibilité aux propriétés privées.

Urbanisme

Aucune requalification de l'espace public n'est prévue. La finition actuelle, constituée d'un tapis bitumineux, est reconduite à futur.

5 Procédure

S'agissant de travaux d'entretien et dès lors que les espaces ne sont pas requalifiés, aucune procédure spécifique ne doit être réalisée.

6 Programme des travaux

Il est prévu de réaliser les travaux selon la planification suivante :

Montreux - Ruelle du Vuagnard dès septembre 2019 pour une durée approximative de 3 mois, sous réserve de la planification des travaux de l'avenue du Casino.

Montreux - Côte-de-Pallens dès février 2020 pour une durée approximative de 5 mois.

7 Coûts de réalisation

Les coûts des travaux de génie civil, tout comme les prestations d'ingénierie, sont déterminés sur la base d'offres rentrées, conformément aux procédures sur les marchés publics.

7.1 Montreux – Côte-de-Pallens

Mise en séparatif, travaux de génie civil	CHF	400'000.-
Eclairage public, travaux de génie civil et installation électrique	CHF	140'000.-
Mise en séparatif, honoraires ingénieurs	CHF	55'000.-
Eclairage public, honoraires ingénieurs	CHF	15'000.-
Géomètre, état des lieux, assurance, communication et frais divers	CHF	7'000.-
Divers et imprévus 5%*	CHF	<u>30'000.-</u>
Total	CHF	647'000.-

* A noter qu'une part des divers et imprévus est déjà comprise dans les montants des travaux de génie civil annoncés, dès lors, la part de divers et imprévus est définie à 5%.

7.2 Montreux – Ruelle du Vuagnard

Mise en séparatif, travaux de génie civil	CHF	70'000.-
Eclairage public, travaux de génie civil et installation électrique	CHF	25'000.-
Géomètre, état des lieux, assurance, communication et frais divers	CHF	3'000.-
Divers et imprévus 10%	CHF	<u>10'000.-</u>
Total	CHF	108'000.-

8 Conséquences financières

8.1 Financement

Au 31 décembre 2018, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 7 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et, pour le solde, par l'emprunt.

Les dépenses relatives aux égouts, CHF 575'000.-, seront couvertes par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts ».

Il est proposé d'amortir la dépense non couverte par le « fonds égouts », CHF 180'000.-, par le débit du compte No 431.3311, sur une durée de 30 ans.

8.2 Participation

Chaque gestionnaire participe au financement de ses infrastructures.

9 Développement durable

9.1 Social

Vu les fortes pentes que présentent la Côte-de-Pallens et les rues du Petit-Chêne et du Grand-Chêne, aucune mesure spécifique n'est prévue pour la mobilité réduite.

Quant à la ruelle du Vuagnard, le remplacement du tapis bitumineux facilitera le cheminement des personnes à mobilité réduite.

9.2 Economique

Il est à noter que tous les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement seront financés par le biais de comptes affectés, alimentés par la taxe égout.

9.3 Environnemental

Le renouvellement par la mise en séparatif des collecteurs communaux diminue sensiblement le risque de pollution du milieu naturel et améliore le fonctionnement de la station d'épuration centrale, en diminuant les débits à traiter.

Au surplus, au niveau de l'éclairage public, on note un gain réel d'économie d'énergie de 40 à 50% par rapport à la consommation actuelle à la Côte-de-Pallens.

10 Position de la Municipalité

La mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux répond à une exigence fixée par le PGEE et permet de garantir la qualité d'une infrastructure faisant partie de l'équipement de base d'une commune.

De plus, la Municipalité souhaite assurer un taux de renouvellement suffisant du réseau communal d'évacuation des eaux, afin de maintenir le niveau de qualité, permettant de diminuer les risques de pollution ou de rupture de conduite.

La Municipalité souligne l'importance de réaliser ces travaux en coordination avec les différents gestionnaires de réseaux, permettant ainsi de diminuer tant la gêne sur le domaine public que les coûts.

11 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 03/2019 de la Municipalité du 21 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, de CHF 755'000.- au maximum pour le remplacement des infrastructures avec la mise en système séparatif de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde;
4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts, CHF 575'000.-, par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, CHF 180'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 21 décembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal